

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 04 septembre 2026 / Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Nicole BARRIERA, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT, pouvoir donné à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. Romain PICCAMIGLIO

Délibération du Conseil Municipal n° 2026-093

URBANISME

- Accompagnement du CAUE – Etude de stratégie urbaine d'aménagement du centre-village

Monsieur François PARIS, Maire, expose :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de l'adapter aux particularités locales.

Le programme d'activité du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit la mise en place possible de conventions d'accompagnement avec des maîtres d'ouvrage publics ;

La collectivité et le CAUE ont en commun l'objectif de favoriser un cadre de vie de qualité ;

La Commune de Cordon est adhérente au CAUE. A ce titre, elle sollicite l'expertise du CAUE en vue de l'accompagner pour une mission, d'étude de stratégie urbaine d'aménagement du centre village.

La convention annexée à la présente délibération a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CAUE accompagne la collectivité pour la réalisation d'une étude de stratégie urbaine d'aménagement du centre village avec pour objectif d'accompagner la réflexion, conseiller et guider la commune sur l'aménagement futur du centre village dans le cadre d'une approche globale et cohérente de structuration.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Approuver la convention d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie pour une mission, d'étude de stratégie urbaine d'aménagement du centre village.
- Donner délégation à Monsieur le Maire signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la convention d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie pour une mission, d'étude de stratégie urbaine d'aménagement du centre-village
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le :
Affiché le :

16 SEP. 2026

16 SEP. 2026

Fait à CORDON, le 15 septembre 2026
Le Maire

Le Secrétaire de Séance,



M. François PARIS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Romain', is written over the text 'Le Secrétaire de Séance,'.

M. Romain PICCAMIGLIO